

L'AUTO MOTO ECOLE DE LA FRENAYE EST :



Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le décret n°2015-790 du 30 Juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, est entré en vigueur.

Ce décret précise que les Opca, les Opacif, l'Etat, les régions, Pôle Emploi et l'Agefiph doivent s'assurer de la capacité des centres de formation à dispenser des actions de formation de qualité. Six critères, comprenant 21 indicateurs de qualité doivent être respectés.

1. Identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé.
2. Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires.
3. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation.
4. Qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations.
5. Conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus.
6. Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Les financeurs paritaires, les OPCA , et Fongecifs, ont donc décidés d'établir un catalogue des organismes de formation répondant à tous les critères : il s'agit du **DATADOCK.**

Lorsque qu'un organisme de formation a validé son datadock, il devient référencé par les financeurs.

Si vous devez faire une demande de financement pour une formation, il faut donc bien vérifier que l'organisme de formation a été validé sur le datadock.

Sans quoi à partir de Juillet 2017, il ne pourra pas recevoir de financement OPCA et votre demande sera rejetée.